

Après le gouvernement, le patronat impose l'austérité aux retraités-es !

Alors que le discours de politique générale et la présentation du projet de loi de finances 2025 du gouvernement Barnier entérine une nouvelle année blanche pour les retraités-es en 2024 et un report de la revalorisation 2025 au 1^{er} juillet, le patronat opère un chantage inique lors de la négociation sur la revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco.

1,6% d'augmentation ou zéro !

Inadmissible, alors que l'inflation poursuit sa hausse, que les prix de l'énergie et des produits de première nécessité explosent, que l'accès à la santé et aux soins sont de plus en plus cher, que les cotisations des complémentaires santé vont encore augmenter.

Encore plus inacceptable au regard de la précarité, de la pauvreté grandissante chez les retraités-es : 2 millions de retraités-es vivent sous le seuil de pauvreté, 3 millions ont une pension inférieure à 1000 €, 60 % des 17 millions de retraités-es ont une pension inférieure au Smic.

Qu'ils soient issus du privé ou du public, et contrairement aux allégations du gouvernement, du patronat et de soi-disant expert-es, les retraités-es ne sont pas privilégiés-es, ni des nantis-es.

Le chantage opéré par le patronat n'est pas le fruit de manque de moyens financiers au sein de l'Agirc-Arrco, mais plutôt d'un positionnement dogmatique. Les réserves financières de près de 80 milliards d'euros en augmentation de 10 % permettraient de satisfaire la revendication de l'UCR-CGT et d'augmenter les retraites complémentaires de 10 %.

La situation des retraités-es dépendant des autres caisses de retraites complémentaires n'est pas plus enviable. Les politiques publiques visant à diminuer le nombre d'agents de la fonction publique, les baisses d'effectifs dans les entreprises mettent en péril leurs ressources financières et donc les prestations servies.

Il y a urgence à augmenter significativement l'ensemble des retraites de bases et complémentaires du public comme du privé pour permettre aux retraités-es de vivre et non de survivre.

L'UCR-CGT exige :

- la revalorisation immédiate des retraites de base et complémentaires de 10 % dans le privé comme dans le public ;
- des mesures spécifiques pour les petites retraites ;
- l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen.

L'UCR-CGT appelle les retraités-es à signer massivement la pétition unitaire et à agir, dans un cadre unitaire, le 3 décembre 2024.